



Les biens naturels. Assurer la pérennité de la liberté

Fabrice Flipo

► To cite this version:

Fabrice Flipo. Les biens naturels. Assurer la pérennité de la liberté. Le Banquet, 2004, 19-20, pp.401-416. hal-00957855

HAL Id: hal-00957855

<https://hal.science/hal-00957855v1>

Submitted on 11 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les biens naturels

Assurer la pérennité de la liberté

Par Fabrice Flipo

Ingénieur, Docteur en philosophie

Maître de conférences à l'Institut National des Télécommunications

Chercheur au groupe de recherche interdisciplinaire ETOS (Ethique, Technologie, Organisations, Société)

Responsable de l'axe « Nouveaux risques et développement durable »

Institut National des Télécommunications

Département Langues et Sciences Humaines

Groupe des Ecoles de Télécommunications

9 rue Charles Fourier 91011 Evry, France

Tel : +33 (1).60.76.41.03.

Fax : +33 (1).60.76.42.86.

L'I.N.T est un établissement du Groupe des Ecoles de Télécommunications
(G.E.T) : <http://www.get-telecom.fr>

Quand les économistes s'intéressent à la production et à la répartition des biens, ils le font en général dans le cadre d'un paradigme restrictif qui suppose 1/ que les biens naturels sont donnés, 2/ que les biens produits et consommés doivent être maximisés en somme agrégée à court terme (croissance), 3/ que tout le monde coopère vers ce seul objectif, et que la lutte contre la corruption, le vol, le respect des lois etc. sont assurés *par ailleurs*, 4/ le pouvoir sur la nature procuré par la division du travail est nécessairement au service de tous.

Nous allons essayer de montrer que si une politique est guidée exclusivement par le souci économique *pris en ce sens-là*, la société se dirige *nécessairement* vers un État policier. Dès lors, la pérennité de la liberté requiert la protection des biens naturels *comme condition nécessaire*, ce qui ne signifie pas que cette condition soit *suffisante*.

Certes, l'économie en elle-même n'est pas une activité à bannir, mais une conception trop étroite de la liberté économique conduit en effet exactement à son contraire, à savoir à l'oppression et à la rareté.

Définitions préliminaires

Pour la personne, l'exercice de sa liberté est guidé par les idées de bien et de mal : « les seuls objets d'une raison pratique sont le bien et le mal »¹. Elle cherche à utiliser son pouvoir de causalité pour ordonner les événements du monde à la production d'un bien : c'est un repère pour orienter son action. Le bien n'est pas un objet du monde : c'est le cours des événements qui est un objet du monde, et le jugement de la personne établit si ce cours d'événements est bien ou mal. La connaissance du bien repose sur la connaissance de ce qui est bon pour soi, dans tous ses attributs. La connaissance du bien est donc liée à une herméneutique de soi, c'est-à-dire à un effort de définition de l'identité². La *vie bonne* est bonne *pour* la personne en question, telle qu'elle se définit. En pratique, la vie bonne est donc aussi difficile à définir que l'identité, d'autant que l'identité change dans le temps : nous ne sommes plus entièrement les mêmes à 70 ans qu'à 10 ans. Une théorie de la justice doit

¹ E. Kant, *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, Quadrige, 1993, p. 59.

² Comme le montre P. Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.

en tenir compte. Kant, on l'oublie trop souvent, reconnaît d'ailleurs avoir besoin de l'anthropologie pour appliquer son impératif catégorique, qui sans cela reste une forme sans contenu³, donc inapplicable.

« Bien » et « mal » sont des concepts qui prétendent à une certaine vérité. Ce n'est pas parce que ce cours d'événements est jugé « bon » qu'on le préfère. C'est au contraire parce qu'un cours d'événement est préférable qu'on le qualifie de « bon ». Par définition, le bien est l'objet du désir⁴ et implique une exigence de vérité : la personne veut vraiment le bien, et veut vraiment éviter le mal. Elle ne souhaite pas se tromper ou errer. Dire que le bien est une croyance, c'est délégitimer l'avis d'autrui pour le réduire au reflet d'une aliénation. Il faut alors justifier cette position, et cela ne peut être fait que par rapport à un autre avis qui lui-même s'estimera dans le vrai. Pour éviter la régression à l'infini, l'opinion doit donc finalement prétendre au vrai, à l'objectivité, et non à la seule convergence des avis : « l'assentiment universel ne prouve pas la valeur objective d'un jugement; c'est la valeur objective qui forme la base de l'assentiment universel »⁵. Il ne s'agit pas seulement d'un jeu de langage, mais d'une réflexion sur l'engagement de la personne dans le monde. Et ceci se traduit par une action réelle dans le monde, qui va produire des conséquences bien réelles sur différentes choses du monde. L'action personnelle engage toujours-déjà d'autres entités qu'elle-même.

La justice quant à elle ne vise pas la question de la *définition* des biens et des maux, mais celle de leur *répartition*. Il n'y a donc pas de question de justice s'il n'y a de biens et de maux à répartir. Avant d'aborder la question de la résolution d'un conflit de répartition des libertés, il faut au préalable connaître ce qu'est « un bien », pour qui, quelles sont ses caractéristiques, les actions qui permettent de le manipuler sans le dégrader, les entités prétendant à l'accès à ce bien et leurs caractéristiques, et les critères possibles de répartition. La même chose vaut pour les maux. Les critères de répartition sont habituellement appelés *principes d'équité*.

Parmi les cours d'événements qui sont jugés préférables, certains sont produits par les processus naturels et d'autres par l'intention humaine. Au point de vue juridique, on peut alors distinguer deux sortes de biens : les *biens naturels* et les *biens artificiels*. Que le cours des événements suive un tel chemin plutôt qu'un autre et que l'ordre de l'environnement soit tel ou tel ne dépend pas seulement de la causalité par liberté de la personne, mais aussi en partie de l'ordre du monde préexistant, naturel comme artificiel. L'État et la paix sont des biens artificiels, mais l'infrastructure pétrolière et la bicyclette le sont aussi en partie. En partie seulement, car aucun bien artificiel n'est produit par la seule activité intentionnelle humaine : la pensée suppose des corps vivants et conscients, les navettes spatiales supposent l'extraction de métaux, etc. Par conséquent, les biens artificiels doivent tous quelque chose aux possibilités naturelles.

Les biens d'un être humain dépendent donc non seulement de l'action des autres êtres humains, mais aussi de l'action d'autres êtres vivants et de la dynamique physico-chimique naturelle. Les activités humaines n'interrompent pas les activités naturelles : elles ne font que les *modifier*, le plus souvent de manière *marginale*. Améliorer l'environnement, pour l'être humain et plus généralement pour tous les êtres vivants, suppose donc de *connaître* adéquatement cet environnement. Il est en effet des processus et êtres naturels qui concourent à maintenir des biens pour les êtres humains, à commencer par la vie, mais il est aussi des activités naturelles qui sont des maux. Le monde n'est donc pas *a priori* ordonné

³ E. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Le Livre de Poche, 1993, p. 82.

⁴ Kant, *ibid.*, p. 59.

⁵ Kant, *ibid.*, p. 10.

au bien d'un être humain particulier : ce n'est pas l'Eden. Mais il n'est pas non plus *a priori* ordonné au mal de cet être humain.

I. Des biens naturels inépuisables

La prégnance de la vision économique, ou peut-être simplement parce que nous habitons dans des villes, nous amène en général à ne tenir compte que des biens artificiels et marchands. Parler de « biens » évoque d'emblée une catégorie de biens très particulière : ceux que l'on possède et que l'on a acquis par l'échange marchand. Les équations économiques elles-mêmes laissent en général de côté la question des biens naturels⁶ et se concentrent sur la production et la consommation *industrielle* et *marchande*. Les calculs économiques se soucient rarement de savoir si les biens naturels sont maximisés ou s'ils sont au contraire en voie de raréfaction, du côté source (matières premières) comme du côté puits (déchets). Ils se contentent d'examiner un marché existant et cherchent comment accroître son volume.

Et si l'analyse économique reconnaît qu'un épuisement a lieu, c'est alors pour affirmer qu'il se fait progressivement, et qu'une ressource peut toujours être remplacée par une autre⁷. Les courbes de Kuznets⁸, par exemple, tracent l'évolution dans le temps de la pression humaine sur les ressources naturelles par rapport à l'élévation du PIB et aboutissent à une courbe en U inversé, interprétée comme l'augmentation de la qualité de l'environnement avec l'élévation du PIB. Autrement dit, la pollution croît avec le revenu au départ, puis décroît à partir d'un certain niveau de revenu. Cette courbe laisse donc penser que les économies deviennent *naturellement* plus propres quand elles se développent. Il y aurait une tendance spontanée à la dématérialisation⁹.

Ce point de vue est très critiquable. L'analyse attentive des courbes de Kuznets montre qu'il s'agit là d'un raisonnement très théorique, et que les rares études empiriques disponibles s'étaient jusqu'ici focalisées sur les déchets recyclables¹⁰. Appliquée aux matières premières, ou à des déchets non recyclables ou mal recyclés, la courbe est toute différente : elle ne fait que croître, sans fin discernable, même si elle tend dans certains cas à ralentir sa croissance à partir d'un certain niveau de revenu. Tout laisse penser que si les sociétés industrialisées maintiennent leurs buts habituels, les prélèvements et les déchets continueront de croître¹¹.

Par ailleurs, s'il y a bien substitution dans certains cas, tenir la question pour réglée et affirmer que cela continuera d'avoir lieu à l'avenir présente trois faiblesses de principe. Premièrement, si les matériaux sont parfois substituables au point de vue de l'utilité pour la production industrielle, rien ne dit qu'il en soit de même au point de vue écologique, bien au contraire : l'eau, l'air etc. sont autant de ressources non-substituables pour l'être humain.

⁶ S. Faucheux & J.-F. Noël, *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 9. J. Génereux, dans son *Introduction à l'économie* (Paris, Seuil, 1992) par exemple, ne fait aucune mention des ressources naturelles, à aucun moment. Et ce n'est pas un cas isolé. L'observation vaudrait autant pour les manuels scolaires d'économie que pour les rapports de l'OMC ou de l'OCDE.

⁷ C'est l'approche dite « soutenabilité faible », dite de Hicks-Hartwick-Solow, développée sur la base de Solow 1974. Cité in S. Faucheux & J.-F. Noël, *op. cit.*, 1995, pp. 241-279.

⁸ Ce n'est pas S. Kuznets qui les a développées mais la proximité de leur morphologie avec les courbes d'évolution de l'inégalité dans le temps du prix Nobel a conduit à les nommer ainsi. Cf. H. Hettige, M. Mani & D. Wheeler, *Industrial Pollution in Economic Development : Kuznets Revisited*, World Bank, 1997.

⁹ WTO, *Trade and Environment - WTO Special Studies*, 1999, p. 51.

¹⁰ World Bank, *The Quality of Growth*, 2000, p. 93.

¹¹ S. Bringezu & H. Schutz, *Total material requirement of the European Union*, 2001.

Une espèce vivante ou minérale ne peut pas non plus être remplacée par une autre sans modifier l'écosystème ou le cycle biochimique dans lequel elle s'inscrit. Deuxièmement, rien ne dit *a priori* que les jugements faits *aujourd'hui* sur l'utilité des éléments naturels seront encore ceux qui seront faits *demain* par les générations à venir. Si pétrole et bois sont bien considérés aujourd'hui tous deux comme des « *énergies* », le bois présente d'autres utilités que le pétrole n'offre pas. Epuiser une ressource, c'est éliminer physiquement et définitivement un élément naturel du patrimoine commun : les raisons qui prétendent justifier un tel acte devraient donc faire l'objet de la plus grande attention. Troisièmement, croire qu'on peut toujours trouver une autre richesse naturelle qui remplisse la même fonction, c'est risquer de déplacer le problème d'une ressource vers une autre et de les épuiser les unes après les autres, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à épuiser. L'enjeu est suffisamment important pour qu'on ne se contente pas de tirer une *loi générale de la substitution infinie* d'après quelques cas isolés.

Ces critiques peuvent en réalité se ramener à une seule : le long terme n'est pas adéquatement pris en compte. Tout se passe comme si les calculs économiques reposaient non pas sur des *observations empiriques*, mais sur des *postulats* qui affirment :

- qu'il y a une harmonie spontanée entre règles économiques, construites par les hommes en vue de l'organisation de leurs activités, et les processus naturels, ce qui permettrait de se passer de sciences comme l'écologie puisqu'elles seraient en quelque sorte *déjà incluses* dans la connaissance des conséquences de nos activités telle l'établit la science économique ;
- que les biens naturels sont *déjà* à leur maximum, et que ce maximum *ne peut pas être diminué*, en tout cas en somme agrégée : le monde est comme l'Amérique de Christophe Colomb et on peut toujours trouver ailleurs ce qu'on a détruit à un endroit. L'épuisement des ressources est donc toujours réversible, soit par restauration, soit par changement dans les lieux d'approvisionnement ;
- que le caractère épuisable des richesses naturelles, s'il est reconnu, a toujours lieu de façon *graduelle*¹² et jamais *brutale*. Les marges de sécurité, qui visent à tenir compte des fluctuations conjoncturelles dans la disponibilité des richesses naturelles (climat, etc.), n'ont donc pas lieu d'être respectées : les signaux physiques et économiques se manifesteront en temps et en heure adéquate.

Or ces postulats sont très largement pris en défaut. Et pourtant les conclusions des études économiques sont reprises en l'état, sans correction ou si peu. Les études empiriques issues des courbes théoriques de Kuznets montrent par exemple que l'harmonie entre économie et écologie n'a rien de spontané¹³. Au contraire, l'épuisement est bien réel, et sa prévention fait même l'objet de conventions internationales : ozone, diversité biologique, combustibles fossiles, désertification, déforestation, etc. Les dégradations sont parfois réversibles, comme les marées noires ou la rupture d'un barrage, mais les cas d'irréversibilité sont de plus en plus fréquents : Tchernobyl, changements climatiques, etc. Et cela n'a pas toujours le caractère d'un processus graduel : effets de seuil, ruptures etc. sont des cas de plus en plus fréquents¹⁴. L'exemple des changements climatiques le montre bien : ce qui est en jeu ici, ce n'est pas le réchauffement graduel de la planète, qui amènerait le climat niçois jusqu'à

¹² Solow 1974, cité in S. Faucheux & J.-F. Noël, *op. cit.*, 1995, p. 106.

¹³ R. Passet, *L'économie et le vivant*, Paris, Economica, 1996. H.E. Daly & J.B. Cobb Jr, *For the Common Good*, Boston : Beacon Press, 1989. Voir aussi les travaux parus dans la revue *Ecological Economics*.

¹⁴ Comme le montre à de nombreuses reprises F. Ramade dans ses *Éléments d'écologie*, Paris, Édiscience International, 1994.

Dunkerque, mais un risque de *déstabilisation* du système climatique, induisant un ensemble de *changements climatiques* qui pourraient être brutaux¹⁵.

Le maintien de ces postulats conduit donc l'analyse économique, telle qu'elle a été définie plus haut, à préconiser des politiques de plus en plus risquées. Une déstabilisation des approvisionnements en matières premières affecterait la société tout entière, et provoquerait une polarisation sociale telle que les plus démunis seraient repoussés dans les zones écologiquement et économiquement les plus pauvres. Tout ceci ne manquera pas de provoquer des situations d'urgence, qui déboucheront inévitablement sur des politiques sécuritaires¹⁶.

II. La maximisation des biens

En admettant que l'économie puisse surmonter toutes les insuffisances établies au paragraphe précédent, l'objectif de maximisation de la consommation peut-il quand même continuer d'être un critère suffisant de progrès social ? Peut-on raisonnablement espérer qu'une économie écologique suffirait à inverser les tendances sécuritaires ? Nous devons examiner cette question de près.

La vision économique contemporaine est en effet celle d'une volonté d'exploitation maximale à *court terme*. Cela est d'autant plus fort que les critères de gestion qui dominent sont explicitement pensés pour le court terme, et tel est le cas d'une partie grandissante des critères financiers de gestion. Les outils dont dispose ce type d'analyse économique ont été conçus dans ce seul but. Ils ne s'appliquent avec succès que dans le cas de ressources qui peuvent être gérées de cette manière. Ils ne peuvent donc pas être appliqués à d'autres types de gestion, qui intègrent d'autres objectifs tels que des droits (droits de l'humain, patrimoine, etc.) ou qui veulent prendre en compte du long terme (politique industrielle, etc.). L'exemple de l'évaluation économique des dommages causés par le changement climatique d'ici 2100 le prouve amplement : le désaccord sur le taux d'actualisation entraîne des écarts de 1 à 8 pour les États-Unis, pays le plus finement étudié¹⁷, et ils sont probablement bien plus grands pour les pays les moins étudiés. La plupart des études s'orientent d'ailleurs vers une approche coûts-efficacité.

De plus, l'excès de production ou de consommation peut être pathologique, comme le montrent le cas de la boulimie et du cancer au niveau personnel. Cela peut être un cas de délire collectif, comme l'a montré C. Ponting dans le cas de l'île de Pâques¹⁸. Dans la plupart des cas, et en particulier celui des biens naturels renouvelables, une logique de maximisation est incapable à elle seule d'assurer la pérennité des biens naturels et des libertés qui en dépendent, bien au contraire. L'horizon temporel n'est pas le bon. Les outils économiques de gestion à long terme sont différents et plus qualitatifs : planification industrielle, infrastructures etc.

La volonté de réduire *la nature* (les processus naturels, les êtres vivants) à *des ressources* pour l'économie, prise au sens défini plus haut, risque donc de s'opposer donc à sa protection, puisqu'une *ressource*, au sens que lui donne cette économie, *est par définition ce qui est à exploiter* pour accroître à court terme les échanges marchands. Chercher à rendre

¹⁵ GIEC, *Changement climatique 2001 : les éléments scientifiques*, 2001.

¹⁶ T. Homer-Dixon, *Environment, scarcity & violence*, Princeton & Oxford, Princeton University Press, 1999.

¹⁷ Lind & al. + H.A. Aaheim, *The Appropriateness of Economic Approaches to the Analysis of Burden-Sharing*, in F. L. Toth (Ed.), *Fair Weather ? Equity concerns in Climate Change*, Londres, Earthscan, 1999, p. 101.

¹⁸ C. Ponting, *Le viol de la terre*, Paris, Nil Éditions, 2000, pp. 11-17.

un bien naturel rentable, sous prétexte de freiner sa surexploitation, c'est donc au contraire l'entraîner dans une logique de gestion à court terme.

Cela nous ramène donc aux conclusions du paragraphe précédent. Locke nous avait déjà averti : à vouloir sans cesse accroître la mainmise sur divers éléments naturels, les biens naturels deviennent suffisamment rares pour que la réglementation soit nécessaire. La « tragédie des communaux », telle que Garrett Hardin¹⁹ l'a mise en évidence, implique que la communauté des usagers dont on parle focalise ses intérêts sur l'augmentation de sa consommation à court terme²⁰. Les permis à polluer ne sont que le premier élément d'une longue suite de permis. Il faudra payer pour tout, chaque activité sera soumise à des quotas. Rien ne pourra endiguer ce flot de contraintes, toujours plus strictes. Tout deviendra rare, à la fois parce que les biens naturels deviendront effectivement rares, étant consommés et épuisés, mais aussi parce que les désirs sont sans fin, comme l'appétit de pouvoir. L'utopie de la planète-jardin conduit donc inéluctablement à une société policière²¹.

III. Le respect des contrats

Peut-on au moins espérer que ces réglementations régulent efficacement les comportements ? Les acteurs économiques, au sens défini plus haut, peuvent-ils être considérés comme solidaires, même dans l'adversité ? Ceci doit être analysé dans le détail, sans quoi la pérennité des biens obtenus par le marché risque d'être compromise.

L'intérêt public, pour être bien administré, doit donc tenir compte de l'existence ou de l'inexistence d'arbitres impartiaux. Ce n'est pas parce que Vivendi est techniquement capable d'amener de l'eau propre dans les villages qu'il est automatiquement *solidaire* de ces villages. Si les villageois ne peuvent pas payer, Vivendi s'en va et laisse un « éléphant blanc » de plus. L'échange est source de dépendance, faut-il encore qu'elle soit réciproque. La coopération par le contrat suppose donc que la tierce-partie qui permet de contrôler la bonne exécution du contrat est fiable, et même que les personnes puissent avoir accès à des recours juridiques ou participatifs si tel n'est pas le cas (élections, etc.). L'arbitre doit par exemple être capable de juger si le contrat est issu ou non de volontés libres. Et d'une manière plus générale, il doit pouvoir juger si la loi est respectée, et il doit exister des moyens de corriger la loi si elle est trop manifestement injuste. Ceci suppose donc non seulement qu'il existe un arbitre reconnu par tous comme étant impartial, mais qu'il y ait une solidarité collective suffisante pour que les tentations d'abus de pouvoir restent marginales. Les citoyens doivent se concevoir comme liés autour de cet arbitre comme autour d'un destin commun. Si chacun se contentait de rechercher son intérêt à court terme, ce serait rapidement l'anarchie et le chaos²². Sans cela pourquoi les diplômés ne s'achèteraient-ils pas ? Et le droit ? Et les records sportifs ? On ne peut pas parler de corruption sans savoir que la poursuite du profit doit s'exercer dans le respect de certaines règles : l'acteur économique est bien une partie ordonnée au tout qui est le marché idéal²³. Les citoyens ne peuvent pas changer d'arbitre ni de territoire, sinon à la marge. Abolir les frontières, cela ne

¹⁹ G. W. Hardin, « *The Tragedy of the Commons* », in *Science*, 1968, n° 162, pp. 1243-1248.

²⁰ A. Gillespie, *The Illusion of Progress*, Londres, Earthscan, 2001, p. 57.

²¹ Un exemple parmi d'autres : IEA, *Findings of Recent IEA Works - 1997-1999*, 1999, affirme que la question de la sécurité au point de vue énergétique s'est étendue de la seule question du pétrole à toutes les autres sources.

²² A. Sen, « Des idiots rationnels », in *Éthique et économie*, Paris, PUF, 1993, pp. 87-117.

²³ P. Langseth, R. Stapenhurst & J. Pope, *The Role of a National Integrity System in Fighting Corruption*, World Bank, Discussion Paper, 1997.

reviendrait pas à créer un ordre cosmopolitique mais une infinité de petites forteresses²⁴, car la souveraineté est une question qui ne peut être éliminée.

Or, cet aspect des choses est le plus souvent présupposé. La Banque mondiale, après avoir traité la corruption comme un *dysfonctionnement*, s'est ainsi vue contrainte de la redéfinir comme « *abuse of public office for private gains* »²⁵. Cela ne va pas de soi. L'État-nation, arbitre par excellence, n'est pas la règle, mais plutôt l'exception : les exemples du Québec et du Canada, de la République tchèque et de la Slovaquie, et celui, tragique, de la Yougoslavie, sont là pour le rappeler - sans parler de l'Afrique²⁶. Les États-Unis ont eux-même connu une guerre civile au siècle dernier. Les échanges commerciaux qui ont lieu dans le système des États sont encore moins fiables, faute de solidarité. On ne fait pas la guerre pour quelques marchandises, mais pour protéger des intérêts nationaux : à ce moment-là, l'un des deux partenaires de l'échange se désolidarise et il n'existe pas d'arbitre capable de dire lequel des deux partenaires est en faute. Chacun accuse l'autre et il ne résulte que du conflit. Pour Hobbes, ceci était évident : les lieux de commerce des matières comme leur distribution devaient dans une certaine mesure dépendre du souverain, car le privé est un intérêt particulier dont la tendance apatride peut le pousser par l'appât du gain à nourrir l'ennemi²⁷.

Si les entreprises peuvent ignorer les frontières, cela signifie aussi qu'elles peuvent se désolidariser des citoyens. L'ordre marchand n'est pas un ordre commun pérenne : la réciprocité ne dure que le temps du contrat. Quand le client ne paie plus, il peut aller ailleurs chercher d'autres clients. Et quand la personne doit payer simplement pour vivre, il y a menace sur les droits fondamentaux. Le transfert de technologie n'a lieu que si le contrôle des réglementations et des techniques est dans les mains des villageois ou d'une autorité reconnue par eux. En dehors de ces cadres, rien ne permet de distinguer l'échange équitable, qui bénéficie à la communauté politique considérée, de l'échange tyrannique, qui ne bénéficie qu'à quelques-uns. Le statut de membre d'une communauté politique, en revanche, impose à toutes les parties une relation fiable dans le temps. C'est le seul ordre qui soit réellement *solidaire*, parce qu'il s'attache à ce qui dure toute la vie d'une personne : non pas sa capacité à payer, qui varie (maladie, chômage etc.), mais sa *citoyenneté*. C'est à ce titre que la Déclaration de 1948 inscrit la nationalité comme l'un des droits de l'Homme²⁸.

Mais il faut aller plus loin, et remarquer que la plupart des biens naturels sont gratuits, et se posent donc en concurrents des biens artificiels marchands, comme l'avait déjà vu F. Bastiat à travers l'exemple de la pétition des marchands de chandelle contre la concurrence déloyale du soleil²⁹. Dès lors, il y a un intérêt marchand évident à rendre payants des biens autrefois gratuits, et pour cela éliminer le bien naturel. Et quand la dépendance touche les biens essentiels, tels que la nourriture ou l'eau, les enjeux deviennent vitaux et la clientèle devient captive. Le contrôle des biens vitaux peut dangereusement conduire chez Orwell (État totalitaire) ou chez Disneyland (accès censitaire généralisé). L'exemple de Pullman peut illustrer ceci³⁰ : ce riche industriel avait construit une ville entièrement privée, ce qui

²⁴ M. Walzer, *Sphères de justice*, Paris, Seuil, 1997, p. 71.

²⁵ World Bank, *The Quality of Growth*, World Bank, Oxford University Press, 2000, p. 137.

²⁶ C. Coquery-Vidrovitch, « De la nation en Afrique noire », in *Le Débat*, mars-avril 1995, n° 84, pp. 121-138.

²⁷ T. Hobbes, *Léviathan*, 1651, p. 388, Chap. 24 : « De l'alimentation et de la procréation ».

²⁸ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Art. 15.

²⁹ F. Bastiat, *La pétition des fabricants de chandelle contre la concurrence du soleil*, in *Œuvres économiques*, Paris, PUF, 1983.

³⁰ M. Walzer, *op. cit.*, pp. 412-418.

signifie qu'il était seul maître à bord, la souveraineté ayant été retirée des mains de ses habitants.

IV. Le contrôle de la nature

Ceci nous amène au quatrième et dernier présupposé. Il faut en effet ajouter que si les êtres humains accroissent *en moyenne* leur pouvoir sur la nature, par institution sociale, rien ne dit que cet accroissement ait nécessairement lieu au bénéfice de *tous*. Certaines entités peuvent ainsi acquérir tant de pouvoir qu'elles pèsent fortement sur les décisions de l'État, qui dès lors ne peut plus agir en tant que seul arbitre légitime. L'entreprise privée Vivendi possédait, avant son dépeçage, tant de marques qu'on ne pouvait plus vraiment parler de concurrence. Certains journalistes ont même employé le concept de « communisme privé »³¹ à son sujet. Ce pouvoir risque donc lui aussi d'être *tyrannique*. C'est la concentration de pouvoir qui fait la nécessité du contrôle, et non le statut juridique de droit positif.

Un pouvoir qui peut agir sur *tous les éléments du monde naturel* peut potentiellement être une capacité de contrôle des êtres humains, puisque ceux-ci font partie de la nature. Les outils de grande puissance peuvent donc toujours être utilisés par certains êtres humains contre d'autres êtres humains. Les techniques qui procurent de grands pouvoirs peuvent toujours être utilisés à des fins néfastes. Et leur contrôle est d'autant plus attrayant que leur pouvoir est grand. Et comme les techniques qui permettent d'obtenir un grand pouvoir nécessitent la coopération d'un grand nombre de personnes, la tentation totalitaire est proche. Le détournement de pouvoir requiert en effet de réussir à *contraindre* ces personnes à servir des orientations politiques qui vont à l'encontre de leur volonté.

Traditionnellement, il existe deux manières de contrôler le pouvoir. La première est de l'affaiblir et le diviser, comme le préconisent les libéraux. « Tout pouvoir amène la corruption, le pouvoir absolu amène une corruption absolue », disait F. von Hayek en citant Lord Acton³². Le pouvoir mène toujours à l'abus de pouvoir, aussi la meilleure solution pour contrôler le pouvoir est-il de le réduire. Affaiblir le pouvoir pour qu'il ne nuise pas, c'est affaiblir *tous* les pouvoirs, y compris le pouvoir technique. *Réduire* le pouvoir est *toujours* une solution permettant d'éviter la réglementation, et devrait être la solution de tous les écologistes libéraux, si on comprend le concept de « libéral » au sens défini par Hayek³³. Les libéraux, s'ils étaient conséquents, ne devraient donc pas soutenir cette course à la puissance.

La seconde solution est de le contrôler démocratiquement : représentation, délégation, ordre de droit, expression de la volonté générale, etc. Cette seconde solution présente malheureusement l'inconvénient de toujours pouvoir être détournée, par un coup d'État ou une dérive mafieuse.

V. La protection inconditionnelle des biens naturels, gage de pérennité de la liberté

Envisager la nature uniquement comme ressource pour un système économique cherchant à maximiser la production à court terme conduit donc à la société policière et sécuritaire, pour les quatre raisons mentionnées jusqu'ici : l'ignorance des aspects écologiques dans l'entreprise de transformation de l'environnement induit des risques grandissants de déstabilisation sociale par rupture brutale des approvisionnements, la logique d'exploitation

³¹ *Télérama* n° 2715, 23 janvier 2002.

³² F. von Hayek, *op. cit.*, p. 100. L'origine de la citation de Lord Acton n'est pas précisée.

³³ Voir Hayek encore !

maximale amène toujours davantage de réglementation, la négligence des conditions dans lesquelles se crée une réelle solidarité fragilise la pérennité des biens apportés par l'échange marchand et la dépendance envers les macrosystèmes techniques crée un pouvoir qui peut toujours être détourné à un moment ou à un autre.

La protection des biens naturels apparaît alors comme une sorte d'assurance par rapport à l'ensemble de ces risques de dérive. Elle est gage de pérennité de la liberté, et cela pour quatre raisons, qui sont symétriques aux quatre risques envisagés jusqu'ici.

Premièrement, la protection des biens naturels à petite échelle permet, par agrégation, d'éviter de modifier la biosphère à grande échelle. La stabilité générale de la biosphère est préservée. Les humains jouissent seulement de l'usufruit des biens naturels, en conservant méticuleusement une marge de sécurité. La stabilité n'est certes pas totalement garantie : les processus naturels eux-mêmes peuvent évoluer brutalement sans intervention humaine (éruptions, météorites etc.), mais, au vu de l'histoire, rien ne permet de penser que les constructions humaines soient plus stables dans le temps que la régularité naturelle.

Deuxièmement, la protection des biens naturels implique que l'on cesse de réduire la nature à une ressource, c'est-à-dire à un matériau utile à court terme pour le système productif. Les éthiques environnementales ont exploré ou redécouvert d'autres manières de considérer la nature. Le biocentrisme, s'appuyant sur l'éthologie, considère par exemple que les êtres vivants ont des intérêts que les êtres humains doivent les prendre en compte. Ils peuvent être respectés parce que leur vie a une importance. Les éthiques utilitaristes quant à elles prennent très souvent la souffrance animale en compte. L'écocentrisme, de son côté, affirme que les fonctions essentielles des écosystèmes doivent être préservées si l'on veut que les espèces vivantes, que les techniques humaines ne savent pas reproduire, puissent continuer à exister. Ces éthiques, et bien d'autres³⁴, affirment que les êtres naturels peuvent, et même *doivent*, être considérés comme autre chose que comme des ressources, et que ceci est coextensif avec notre propre liberté puisqu'il s'agit aussi de nous considérer nous-mêmes comme autre chose que comme des ressources. Si chacun voit les êtres vivants et processus naturels comme étant à protéger, pour diverses raisons (patrimoine, respect des êtres vivants etc.), cela suffit à rendre inutile une réglementation³⁵.

Plus largement, l'affaiblissement de la domination de la logique économique à court terme passe par la (re)découverte d'autres activités sociales : prendre du temps pour écouter autrui, pour régler les conflits de voisinage, accroître la convivialité, déployer d'autres capacités telles que les capacités sportives ou artistiques, observer la nature etc. La *tragédie des communaux* n'a rien donc rien d'une *fatalité*. Une faible consommation de ressources naturelles n'est dénuée de logique que pour celui qui voit les éléments naturels comme des ressources à exploiter, et qui ne conçoit son propre destin que comme celui d'un consommateur. La critique écologiste a d'ailleurs essayé d'élargir considérablement le champ des activités dignes d'intérêt³⁶. La plupart de ces activités ont en commun le fait de ne pas pouvoir être maximisées, mais seulement *équilibrées*, dans une perspective d'*excellence*. Dans le cas de la santé comme dans celui des relations internationales, Aristote insistait ainsi

³⁴ Voir l'état des lieux établi par C. Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF, 1997.

³⁵ Et en ce sens l'âge de pierre était bien un âge d'abondance. M. Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard, 1976.

³⁶ Par exemple A. Gorz, *Capitalisme socialisme écologie*, Paris, Galilée, 1991. I. Granstedt, *L'impasse industrielle*, Paris, Seuil, 1980. F. Gollain, *Une critique du travail. Entre écologie et socialisme*, Paris, La Découverte, 2000.

non pas sur la maximisation mais sur la modération, sur la *juste mesure*, située à une égale distance entre excès et manque³⁷.

La protection des biens naturels est la seule, troisièmement, à garantir une solidarité ultime. Les humains peuvent faillir, trahir, se comporter en passager clandestins, mais les processus naturels sont incapables de mentir, n'étant pas conscients. Quand les contrats ne sont plus respectés, quand on ne peut plus payer, les personnes se réorganisent à des niveaux de gouvernance plus bas : on l'a bien vu lors de la crise Argentine ou lors de l'effondrement de l'URSS. C'est aussi le sens des manifestes qui visent à relocaliser l'économie³⁸, estimant que le contrôle international ne sera jamais fiable et que la solidarité internationale restera marginale. Ne pouvant plus avoir accès aux biens naturels éloignés, qui ont perdu leur fiabilité, les personnes n'ont pas d'autre choix que de se reposer sur les biens locaux, voire seulement personnels. La protection de ces biens naturels, qui sont gratuits et présents en tous lieux, est donc une garantie minimale de liberté. Bien sûr, ils sont inégalement répartis : les terres ne sont pas identiquement fertiles. La biosphère n'est pas l'Eden. Mais ils sont quand même la première richesse des êtres humains, en particulier des pauvres au sens économique du terme c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas accès à une source de revenu. Priver un être humain de ces richesses minimales, c'est le réduire en esclavage. L'échange marchand et l'activité économique doivent donc servir exclusivement à améliorer les biens naturels, en aucun cas les détériorer, de façon à ce qu'ils existent encore si l'ordre marchand vient à s'écrouler.

Ce qui nous conduit directement à notre quatrième point : si les institutions sociales et les macrotechniques sont détournées au profit de quelques-uns, par accident, la seule solution est de recourir aux biens naturels. Les forêts ont toujours accueilli tous les résistants du monde. Les activités humaines étant *localisées*, il n'y a pas de souveraineté réelle qui soit *possible* sans territoire. La terre, le territoire, est le lieu de la souveraineté, collective ou individuelle. Les biens naturels ne demandent pas d'organisation politique fiable pour être assurés puisque c'est la nature qui s'en charge.

Conclusion

Bon nombre d'auteurs ont dénoncé le mouvement grandissant de protection des biens naturels comme étant mal fondé, illusoire, voire dangereux, parce qu'il serait fondé sur l'image romantique d'un supposé état naturel bienheureux. Ces doux rêveurs seraient entièrement dans l'erreur, le supposé âge d'or n'ayant jamais existé³⁹. Certains d'entre eux pourraient même devenir une menace pour la liberté, en ayant pour but exclusif de limiter la liberté humaine au profit de celle de « la nature », une nature vivante, mythologique, irrationnelle et affective⁴⁰. Tous ces gens seraient des rousseauistes, n'ayant jamais réellement vécu hors des villes, et ne connaissant pas la dureté de la vie dans la nature. La critique est en partie vraie. Mais elle s'en tient trop souvent à la caricature. Se contenter de dénoncer le risque de dérive, inhérent à toute passion collective, c'est faire bien peu de cas d'un autre risque : celui que crée la passion économique, au sens défini plus haut.

³⁷ Aristote, *Ethique de Nicomaque*, Paris, Flammarion, GF, 1992.

³⁸ Colin Hines, *Localization : a global manifesto*, Londres, Earthscan, 2000.

³⁹ « L'idée d'une nature vraie originaire authentique est vide de sens », L.Ferry, *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset, 1992, p. 152.

⁴⁰ « L'écologie rêve d'une sagesse ancienne qui lirait le droit dans la Nature », L.Ferry, *ibid.*, p. 142. Voir aussi l'Appel de Heidelberg, in Archimède & Léonard, *Vous avez dit progrès ? Sciences, Progrès et Développement*, Aitec, hors-Série n° 10, Hiver 1993-1994, p. 90.

La passion « écologiste », pour reprendre le qualificatif qu'on lui associe le plus souvent, a un potentiel émancipateur trop souvent méconnu, faute d'en avoir tiré toutes les conséquences. Les biens naturels ne sont sans doute pas l'Eden, mais ils ne sont pas l'Enfer non plus. En revanche, l'être humain a montré par le passé qu'il était capable de transformer la vie de ses voisins en Enfer. Tout rebelle doit avoir sa forêt, pourrait-on dire de manière plus poétique. C'est ce qu'avait déjà entrevu à sa manière Ernst Jünger, ce grand témoin des horreurs nazies, qui a brossé un portrait magistral de cette figure intemporelle qu'a pu temporairement incarner Robin des Bois⁴¹. L'auteur doit lui-même tordre le cou aux préjugés, dès la première phrase de son œuvre : « Le recours aux forêts – ce n'est pas une idylle qui se cache sous ces mots »⁴². Le recours aux forêts est bien une lutte, une lutte pour la liberté – la dernière liberté, celle de *vivre*, de conserver et de protéger ce bien naturel ultime sans lequel nous ne sommes *rien*.

Il resterait bien sûr un grand nombre de problèmes à aborder. La définition concrètes de ce qu'on entend par « bien naturel », par exemple, dépend de la variabilité locale d'un tel concept, d'une part, parce qu'il existe une variation culturelle et interpersonnelle dans les jugements sur un même cours d'événements, d'autre part, en raison de la variété des écosystèmes. La définition concrète du niveau de gouvernance à partir duquel on estime pouvoir avoir un contrôle effectif du pouvoir n'a rien d'évident non plus. Qu'il s'agisse d'une municipalité, d'une région, ou d'un État, le jugement ne peut être que local, situé, dans le temps et dans l'espace, et établi par les personnes elles-mêmes au terme d'une évaluation convenablement informée.

⁴¹ E. Jünger, *Traité du Rebelle ou Le recours aux forêts*, Paris, Christian Bourgois, 1981, Ed. orig. 1980.

⁴² E. Jünger, *ibid.*, p9.